

EVÈNEMENT

Education nationale/Cour des comptes L'école navigue à vue!

• **Le manque de planification scolaire débouche sur une multitude d'anomalies**

• **38% des élèves scolarisés dans des classes encombrées**

• **La carte scolaire partagée entre déficit et excédent d'enseignants**

«**L**A rentrée scolaire 2016-2017 est la pire de toutes», nous disaient les experts de l'éducation. Le déficit d'enseignants, en principe prévisible, a aggravé les sureffectifs des élèves en classes (jusqu'à 70). Certaines écoles ont même été obligées d'engager des bénévoles pour assurer les cours. Des milliers d'enfants n'ont pas eu droit à une scolarité normale durant tout le premier semestre. Un scandale qui n'a fait réagir personne. Ni ministère, ni syndicats, si ce n'est quelques parents partis manifester devant les académies régionales. 11.000 enseignants contractuels ont été engagés en extrême pour sauver la situation.

La Cour des comptes, avec sa dernière enquête sur la gestion de la rentrée 2016-2017, vient confirmer ce constat, en pointant du doigt le manque patent de planification, donnant lieu à tout un ensemble de dysfonctionnements. Première anomalie relevée, les classes encombrées. 38% de la population scolarisée, estimée à plus de 5,9 millions d'élèves poursuivent leur scolarité dans des classes en sureffectif, c'est-à-dire, dépassant 40 élèves (21 en moyenne dans la zone OCDE). Cela représente 49.696 salles de cours. Le cycle collégial est le plus encombré, avec un taux de 49%, contre 29% pour le lycée et 16%

pour le primaire. Parallèlement, l'année 2016-2017 enregistre 81.581 classes allégées, avec un effectif inférieur à 24 élèves, notamment en milieu rural (78.916 au primaire).

La carte scolaire, pour sa part, enregistre la coexistence à la fois d'un déficit de 16.700 profs, tous cycles confondus, et d'un excédent de 14.055. «Il s'agit d'un calcul arithmétique tenant compte de l'horaire hebdomadaire réglementaire à effectuer par enseignant, le nombre d'heures par matière et le nombre de classes à

spécialisés ou pas suffisamment formés... cela se répercute automatiquement sur la qualité des enseignements.

L'exploitation des établissements scolaires, quant à elle, n'est pas optimale. 1.092 établissements ont, par exemple, fermé leurs portes (dont 933 écoles primaires). Par ailleurs, 16.262 salles, en bon état d'usage, ne sont pas utilisées pour l'enseignement. Plus de la moitié (9.103) sont fermées et le reste (7.159) est utilisé à d'autres fins (archives, réunions...). Ce gâchis représente l'équivalent de 1.360

Tayssir: Les parents pas payés depuis 2 ans!

LES programmes de lutte contre l'abandon scolaire ont également été scrutés par la Cour des comptes. Les allocations du programme Tayssir (de 60 à 140 DH par élève selon le niveau scolaire), par exemple, n'ont pas été versées depuis la rentrée 2015-2016. Les fournitures scolaires, offertes dans le cadre de l'opération Un Million de cartables, pour leur part, sont distribuées avec un retard de 2 mois. Par ailleurs, 566 collèges ruraux ne sont pas dotés d'internats, alors qu'ils sont censés en être tous équipés. En outre, 212 internats affichent un taux d'occupation de 200%, avec des conditions d'accueil inappropriées, tandis que d'autres, au nombre de 246, fonctionnent avec un taux d'occupation ne dépassant pas 4%! Enfin, 7.023 établissements ne comptent pas de cantines. Du coup, les repas sont servis dans des salles de cours, ou en plein air, à 457.000 élèves. La Cour des comptes pointe aussi du doigt la faiblesse des moyens alloués aux programmes sociaux. L'abandon scolaire, lui, demeure élevé. 218.141 élèves ont quitté l'école en 2016-2017, selon les données de Massar. □

Le fléau des départs anticipés

(Situation des départs et des postes budgétaires attribués au MEN)

Année		2010	2013	2016
Postes budgétaires ouverts		9.000	8.000	8.340
Départs	Pour limite d'âge	4.185	7.000	10.063
	Retraite anticipée	956	1.526	6.614
	Autres(*)	1.171	1.739	2.797
	Total	6.312	10.265	19.474
Ecart		2.688	-2.265	-11.134

Source: MEN

(*) Démissions, détachements, révocations et licenciements, changement de statut et décès...

Les recrutements annuels d'enseignants sont loin de couvrir les besoins. Cette situation dure depuis des décennies. Malgré cela, de plus en plus de départs anticipés à la retraite sont autorisés. En 2016, le ministère en a permis 6.614 contre 956 en 2010

prendre en charge», explique un spécialiste des questions éducatives.

Le manque d'enseignants concerne le milieu urbain à hauteur de 62%. Casablanca-Settat, Fès-Meknès et Marrakech-Safi concentrent plus de 46% du déficit. Cette situation pousse les écoles à «entasser» les élèves dans les classes, à supprimer des séances de travaux pratiques, réduire l'horaire réservé à certaines matières, confier des cours à des profs non

établissements d'une capacité d'accueil de 652.800 élèves. Le ministère ne maîtrise pas non plus les besoins en création, avec des écoles fermées à quelques années de leur création, faute d'élèves.

La Cour des comptes revient, également, sur la qualité des infrastructures. A titre d'exemple, 9.365 salles sont délabrées, certains établissements ne sont pas raccordés aux réseaux d'assainissement, d'eau et d'électricité, ni équipés en blocs

sanitaires et ne disposent pas de suffisamment d'espaces dédiés à la récréation.

«Ces insuffisances sont dues, principalement, à la non-maîtrise du processus de planification et de gestion des déterminants de la rentrée scolaire. A savoir, les élèves, les enseignants, les infrastructures et l'appui social», fustige la Cour des comptes.

Le ministère ne dispose pas de système d'information intégré et fiable. Il ne possède pas, non plus, de document retraçant sa vision prospective du développement du système éducatif, ni de carte prospective de la planification pluriannuelle. Les données de la carte scolaire, quant à elles, ne sont pas fiables. La planification scolaire s'en trouve affectée.

Au niveau de la scolarité, 40% des enseignants du lycée effectuent 14 heures de cours par semaine, au lieu des 21 heures réglementaires. Au collège, 42% enseignent 18 heures au lieu de 24.

Cette dernière enquête de la Cour des comptes met le doigt sur un problème fondamental, celui de la rareté des compétences en management qui pèse sur tout le système. □

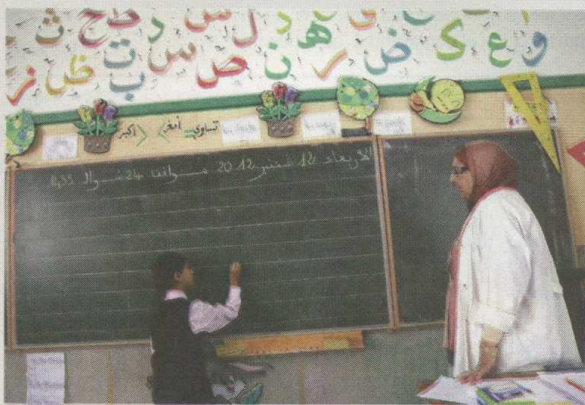
Ahlam NAZIH

Une gestion RH inefficace

LES Académies régionales (Aref) n'ont pas la main sur leurs ressources humaines, qui restent gérées au niveau central. Par exemple, les Aref n'ont pas leur mot à dire concernant les opérations de mobilité des enseignants. Au final, ces opérations ne font que répondre à la demande de mutation, sans aucune logique éducative derrière.

Au ministère, les RH sont curieusement chapeautées par trois directions. En l'absence d'un système d'information fiable, la gestion est loin d'être optimale. L'évaluation des besoins en enseignants, par exemple, n'est pas vraiment maîtrisée. En 2016-2017, le besoin estimé en profs du collège est de 1.231 selon les prévisions de 2006, et de 5.011 selon celles de 2013, soit une différence de 307%.

Le personnel des Aref, pour sa part, continue d'exercer sans bénéficier d'un statut propre, même si cela est prévu par la loi 07-00 promulguée en mai 2000. □



(Ph. Bziouat)

Education nationale/Cour des comptes

Hassad opte pour le pragmatisme



• Amélioration du cadre et réduction du déficit des enseignants

• Le ministère se penche sur l'élaboration d'une carte scolaire

PARER au plus urgent. C'est le mode opératoire qu'a choisi le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La démarche de Mohamed Hassad se veut pragmatique; il fait agir par des mesures concrètes et visibles par l'élève et les parents. A commencer par celles qui n'ont pas besoin d'être légiférées. Celles de portée stratégique, seront priorisées et associées à la déclinaison de la réforme globale. (Voir également l'édition du 19 juin).

La réponse du ministre aux observations de la Cour des comptes cible dans ce cadre 9 recommandations «dont certaines font déjà l'objet de mesures», rassure Hassad. En tête, l'adoption du programme de mise à niveau des établissements scolaires et des internats. C'est la priorité de la rentrée scolaire de septembre. Renouvellement du mobilier



Le ministre de l'Education nationale, Mohamed Hassad, veut d'abord commencer par des mesures concrètes et visibles par l'élève et les parents. Puis viendront celles nécessitant l'adoption d'une loi (Ph. L'Economiste)

blent en particulier le manque des effectifs d'enseignants. Ce qui se traduit par la surcharge des classes. (Voir également page 2).

En ce qui concerne l'adoption d'un système global d'évaluation des besoins en ressources humaines (personnel d'encadrement pédagogique et administratif), un outil de simulation prospective sera élaboré. L'objectif est d'adopter une approche intégrée de la gestion de la rentrée scolaire. Pour ce qui est de

cette même optique, la note organisant le mouvement du personnel sera revue, en tenant compte des besoins fonctionnels du département. Il sera également procédé à l'adoption de nouvelles méthodes et normes pour la gestion de la mobilité et de l'affectation des enseignants. Cette révision a déjà été amorcée, dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire. Le ministère va par ailleurs opter pour une planification pluriannuelle pour être en phase avec la vision stratégique 2015-2030. Une planification, dont la pièce maîtresse est l'élaboration d'une carte scolaire prospective, un outil qui permettra d'assurer la synchronisation entre la politique éducative et son déploiement au niveau local.

L'objectif est de réduire les inégalités entre les régions et les milieux urbain et rural. L'effort est déjà concentré sur la réalisation de cette carte. □

A.G.

Statut des Aref

LE statut particulier relatif au personnel des Académies régionales de l'éducation et de formation (Aref) en tant qu'établissements publics est considéré comme une mesure primordiale des projets intégrés de la vision stratégique de la réforme 2015-2030. Le ministère dispose actuellement d'un projet de ce statut. Mais pour éviter l'immobilisme des circuits d'adoption, il a activé la convention liant son département au ministère des Finances qui régit l'opération de recrutements par contrat.

Parmi les mesures insérées dans la vision 2015-2030, le ministère planche sur la mise en place d'un système d'information intégré et l'achèvement des processus liés à l'intégration du système Massar. Reste l'amélioration des conditions d'hébergement d'alimentation, et du transport des élèves bénéficiaires de l'appui social. Il faut attendre les résultats de l'étude en cours. □

scolaire, réhabilitation des façades et des espaces intérieurs des établissements, ainsi que le remplacement des constructions en préfabriqué, le chantier est déjà lancé. Il en est de même des recrutements contractuels pour combler le déficit en ressources humaines. «A cet effet, les besoins réels en enseignants ont été identifiés, et le processus de recrutement a été effectivement enclenché», confirme le ministre de l'Education nationale. Les concours seront organisés les 29 et 30 juin 2017. A noter que les observations de la Cour des comptes ci-

la révision du processus d'évaluation des besoins en établissements scolaires et de leur implantation, le ministère «se penche sur l'amélioration des procédures selon des critères permettant plus de pertinence et d'efficience».

Toujours est-il que l'excédent ou le déficit en personnel enseignant sera suivi de près. Les procédures y afférentes seront consolidées dans le cadre des révisions attendues de la mobilité des enseignants. L'objectif ultime est d'arriver à une répartition géographique équitable et rationnelle des effectifs. Dans